

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOSCHER Marina (*suppléante*) ; BURLLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à GOUAULT Jacky
GOUDALLIER Benoît	à LE GOFF Philippe
INDERBITZIN Laure-Line	à LINTANF Joseph
LE BLEVENNEC Gilbert	à LE JANNE Claudie
LE COTTON Anne	à PRIGENT Jean-Yvon
LE GOFF Yannick	à GUILLOU Claudine
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy
MANGOLD Jacques	à SIMON Yvon
NAUDIN Christian	à CONNAN Josette
PUILLANDRE Elisabeth	à VIBERT Richard
RASLE-ROCHE Morgan	à DUMAIL Michel
ROLLAND Paul	à LE MEUR Frédéric
ZIEGLER Evelyne	à LE HOUEROU Annie

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; TONDREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	49
Procurations	15
Absents	24

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 14 décembre 2022

DEL2022-12-261

Biodiversité et environnement**CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS VERSANTS ARGOAT-TREGOR-GOELO**

Guingamp-Paimpol Agglomération mène des programmes d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Le contrat territorial est l'outil de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour mobiliser des financements afin de mener des actions d'amélioration des milieux aquatiques et de lutte contre les pollutions diffuses.

En 2019, Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff-Armor Communauté et Lannion-Trégor Communauté ont travaillé en partenariat avec les financeurs (Agence de l'eau, Région et Département), les services de l'Etat, les associations et les professionnels agricoles pour établir une « stratégie territoriale » et une « feuille de route » pour 6 années (2020-2025) pour le Grand Trieux. Le périmètre concernait les bassins versant du Trieux, du Leff et des ruisseaux côtiers, allant de Plouha jusqu'au sillon de Talbert à Pleudaniel.

Le même travail a également été réalisé, entre Lannion-Trégor-Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération, sur le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien. Ce dernier s'étend du sillon de Talbert à Pleudaniel à Perros-Guirec. Ainsi, deux Contrats Territoriaux de bassin versant » avaient été signés pour une période de 3 ans (2020/2022) : un pour le Grand Trieux et un pour le Jaudy-Guindy-Bizien.

A ce jour, de nombreux enjeux restent encore à satisfaire sur ces deux territoires malgré des avancées certaines : bactériologie, nitrates, pesticides, continuité écologique, hydromorphologie, biodiversité, ressource quantitative en eau...

A la demande de l'Agence de l'Eau et afin de poursuivre la mise en œuvre d'actions, les 3 EPCI ont travaillé à la fusion de ces deux contrats territoriaux pour ne former qu'un seul contrat, à l'échelle du SAGE Argoat Trégor Goëlo, pour la période 2023 - 2025.

Ce contrat territorial des bassins versants Argoat Trégor Goëlo, dit « Contrat Unique » s'articule autour de plusieurs volets :

- un volet transversal de coordination et d'animation du programme d'actions,
- un volet restauration et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques,
- un volet lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole,
- un volet « grand public et professionnels » autour de la sensibilisation à la qualité de l'eau et la préservation de la ressource.

Les documents Stratégie territoriale et Feuille de route du contrat unique de Bassins Versants préciseront le contenu du programme.

Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff-Armor Communauté et Lannion-Trégor Communauté seront les 3 EPCI maîtres d'ouvrage des actions qui se dérouleront sur leur périmètre respectif. Néanmoins, des délégations de maîtrise d'ouvrage pourront être établies au cas par cas entre EPCI. D'autres maîtres d'ouvrage sont susceptibles d'intervenir également dans le cadre de ce contrat. Chaque maître d'ouvrage signataire du contrat sollicitera les subventions directement auprès des partenaires financiers pour les actions dont il a la maîtrise d'ouvrage.

Les actions sous maîtrise d'ouvrage de Guingamp-Paimpol Agglomération ont été évaluées à 1 132 011 € sur 3 ans, avec des subventions allant de 20 à 80 % selon les actions.

Considérant les « feuilles de route » et les « stratégies territoriales » 2020/2025 validées en 2019 sur le Grand Trieux d'une part et sur le Jaudy-Guindy-Bizien d'autre part,

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider l'engagement de l'Agglomération dans un contrat unique sur les bassins versants du Grand Trieux et du Jaudy Guindy Bizien ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le Contrat Territorial des bassins versants Argoat Trégor Goëlo 2023-2025 avec les différents partenaires ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional de Bretagne et Conseil Départemental des Côtes d'Armor) ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les autres collectivités ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à déposer les demandes de déclaration ou d'autorisation pour les travaux milieux aquatiques au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU

